

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

Candriam Euro Sustainable Short Term Bonds

un compartiment de ABN AMRO Funds

Catégorie d'Actions : I EUR Capitalisation (ISIN LU1670613113)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Objectif et politique d'investissement

Candriam Euro Sustainable Short Term Bonds appartient à la catégorie des Fonds à gestionnaire unique.

Le Fonds cherche à accroître la valeur de son actif à court terme en investissant dans des obligations et des titres assimilés à des obligations libellés en euros dont l'échéance moyenne ne dépasse pas 3 ans, ainsi que dans des instruments dérivés de ce type d'actifs.

La sélection des investissements reposera sur une combinaison de critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et financiers. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et se qualifie en tant que produit financier au sens de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le portefeuille sera composé d'émetteurs qui sont, soit des acteurs de premier rang en matière de bonnes pratiques ESG, soit des émetteurs intéressants en raison des progrès qu'ils accomplissent en la matière.

L'univers ESG est constitué des entreprises les mieux positionnées à l'issue d'analyses des activités commerciales et des parties prenantes et ayant passé avec succès les analyses fondées sur des normes et les revues d'activités, qui doivent exclure le secteur de l'armement et les domaines controversés.

Afin d'évaluer les processus ESG des émetteurs, le gestionnaire applique un processus d'analyse ESG interne par type d'émetteur : entreprises (émetteurs privés), pays (États), organisations supranationales et adaptées aux émetteurs obligataires.

Les entreprises émettrices sont évaluées sur la base d'une analyse de leurs activités commerciales (afin de déterminer comment leurs activités répondent aux principaux enjeux en matière de développement durable) et des parties prenantes (afin de déterminer comment elles gèrent les principales fonctions qui leur incombent, notamment le personnel, l'environnement ...).

En outre, le fonds prévoit d'exclure les entreprises qui (i) ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ; (ii) sont fortement exposées à des activités controversées (tabac, charbon thermique, alcool, armes et production de pétrole et de gaz non conventionnels...); (iii) fabriquent ou utilisent des armes biologiques, au phosphore blanc, à l'uranium appauvri et des armes nucléaires ; et / ou (iv) sont exposées à des pays considérés comme des régimes très oppressifs.

Les émetteurs souverains (pays) sont analysés et notés en fonction de la manière dont ils gèrent leur capital humain, naturel et social en plus du capital économique,

et ne peuvent être des régimes très oppressifs et/ou des pays à risque du point de vue du financement du terrorisme et/ou du blanchiment de capitaux.

En outre, les pays dont les régimes sont considérés comme très oppressifs et/ou sont à risque du point de vue du financement du terrorisme et/ou du blanchiment de capitaux sont exclus.

Conformément à la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, le compartiment respecte les règles d'exclusion des produits financiers au sens de l'article 8.

L'analyse extra-financière porte sur l'ensemble des obligations d'entreprises et des obligations souveraines détenues directement par le portefeuille. Au sein de l'OCDE, au moins 20 % de l'univers initial est exclu au titre des exclusions d'entreprises. Au moins 20 % est exclu au titre des exclusions de pays après les analyses de données extra-financières et d'exclusion.

Les limites méthodologiques peuvent être appréciées selon les critères suivants : nature des informations ESG (quantification de données qualitatives), portée ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et homogénéité des données ESG (différences méthodologiques).

L'allocation d'actifs minimale dans ces titres sera de 60 % de l'actif net du compartiment. Le compartiment peut investir dans des obligations à haut rendement à hauteur de 10 % de son actif net.

Il ne peut pas investir dans des actifs en défaut, mais il peut investir à hauteur de 10 % de son actif net dans des actifs décotés.

Ce Fonds fait l'objet d'une gestion active. Il est comparé à l'indice Euribor 3 Months à des fins d'indication de performance et de niveau de risque. La comparaison à cet indice ne constitue ni un objectif ni une contrainte de gestion et de composition du portefeuille, et le Fonds ne limite pas son univers aux titres qui composent l'indice. L'indice n'évalue pas et ne choisit pas ses titres en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il ne correspond donc pas aux caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Aussi les performances du compartiment peuvent-elles nettement s'écarter de celles de l'indice de référence.

La monnaie de référence du Fonds est EUR.

La durée minimale de détention recommandée est de 6 mois.

Les revenus sont systématiquement réinvestis.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et événements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé. Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif ; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Le niveau de risque de ce Fonds est généralement déterminé par son allocation d'actifs, par les marchés d'investissement et secteurs économiques ainsi que par son exposition aux changes.

Le niveau de risque du Fonds reflète essentiellement les risques de marché découlant de l'exposition au Marché de la dette européenne.

D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière à satisfaire ses engagements tels que le paiement, la livraison et le remboursement.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements ; les rétrogradations de la note d'une émission ou d'un émetteur peuvent entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le Fonds a investi.

Risque lié aux instruments dérivés : En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir le risque et/ou à exercer un effet de levier sur le rendement de sa position. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'effet de levier renforce la volatilité du Fonds.

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,25 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Performances passées



Informations pratiques

Société de gestion

ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Banque dépositaire

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur le Fonds, le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus, sans frais et en langue anglaise, auprès de la Société de gestion, des agents locaux ou sur Internet à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF: <https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html> et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.

Publication des prix

Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Conversion d'Actions

Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.

Le pourcentage des frais courants présent ici repose sur les dépenses engagées pendant la période de douze mois clôture le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut:

- Les commissions de performance
- Les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Les performances passées ne sauraient augurer des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de tous les frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

La part a été lancée en décembre 2019.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en tant que variation en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire du Fonds à la fin de chaque exercice.

les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).

Informations spécifiques sur le Fonds

Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéfices ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement. D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Législation fiscale

Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.